

**SENSIBILISER, PRÉVENIR, INNOVER,  
POUR FAVORISER L'ACCÈS AU  
MEILLEUR DE LA SANTÉ**



La Fondation de l'Académie de Médecine,  
reconnue d'utilité publique :

- Fédère des experts pour faire face aux grands enjeux de santé
- Agit sur le terrain pour que chacun soit acteur de sa santé
- Encourage la philanthropie en abritant et soutenant des fondations partageant notre vision et nos valeurs

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**M. Olivier Bohuon**  
Président



**Pr Yves Lévi\***  
Vice-président



**Pr Richard Villet\***  
Secrétaire général



**M. Jean-Pierre Scotti**  
Trésorier



**Pr Jean François Allilaire\***  
Secrétaire Perpétuel de  
l'Académie nationale  
de médecine



**Dr Elisabeth Éléfant\***



**Dr Michèle Verschoore**

## Les ministères de tutelle :

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Ministère de la Santé et de la Prévention

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer



Directrice-déléguée : Anne-Sophie de Lataillade

\* Membre de l'Académie nationale de médecine

# NOTRE VISION



**Olivier BOHUON**  
Président de la FAM

« Malgré les progrès et les innovations en médecine, les inégalités d'accès à la santé demeurent.

La santé ne dépend pas seulement du capital génétique, mais aussi des bonnes pratiques quotidiennes : nutrition, exercice physique, environnement...

La Fondation de l'Académie de Médecine considère que chaque être humain doit pouvoir accéder au meilleur de la santé.

Une information fiable, un accès aux soins de qualité et une prévention efficace permettront à chacun de protéger au mieux sa santé et celle de ses proches. »

# NOS VALEURS



## Excellence

Les meilleurs experts de l'Académie et les réseaux de la FAM sur tous les sujets de santé



## Transmission & Partage

Diffuser et partager les connaissances et les bonnes pratiques avec les acteurs de la société civile



## Innovation & Co-construction

Réflexions et actions sur le terrain

# NOS MISSIONS

*Sensibiliser, prévenir, innover, pour favoriser l'accès au meilleur de la santé*

## En fédérant des experts

pour diffuser les connaissances et les bonnes pratiques en santé

- Réalisation de débats thématiques ouverts à tous les acteurs de la société civile
- Restitution auprès des décideurs politiques
- Publication de livres blancs et de supports de prévention

## En s'engageant sur le terrain

aux côtés de l'ensemble des acteurs de la société

- Bourses et mentorat pour soutenir les étudiants en médecine et pharmacie
- Formations à la médecine d'urgence hélicoptérée dans les pays émergents
- Co-construction de programmes de prévention et de recherche
- Soutien d'initiatives innovantes

## En encourageant la philanthropie

- Accompagnement sur-mesure pour créer et développer sa propre fondation abritée dans le secteur de la santé
- Réseau de fondations aux champs d'actions complémentaires

Les experts de la FAM statuent régulièrement sur les enjeux auxquels elle peut apporter des solutions concrètes par elle-même ou avec des partenaires.

— — —

Les 5 enjeux prioritaires du plan stratégique 2022-2026 :

**Accès à la santé**

—

**Vieillesse**

—

**Santé des femmes**

—

**Nutrition & Santé**

—

**Santé & Environnement**

## Soutenir la FAM, c'est :

- » *Bénéficier d'une expertise reconnue sur les enjeux de santé auquel vous êtes confrontés*
- » *Obtenir un soutien opérationnel et/ou scientifique dans la mise en œuvre de projets innovants*
- » *Accéder à une communauté d'acteurs engagés pour la prévention et le soin en santé*
- » *Favoriser des actions concrètes sur le terrain*

## Devenir mécène, c'est aussi bénéficiaire de réductions fiscales

### Pour les particuliers

**66 %** du montant du don déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% des revenus imposables.

**75 %** du montant du don déductible de l'IFI dans la limite de 50 000 €.

**La FAM est également habilitée à recevoir des donations et des legs.**

### Pour les entreprises

**60 %** du montant du don déductible de l'impôt sur les sociétés pris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou 20 000 €. (Possibilité de report sur cinq ans).

**La FAM accompagne les particuliers et les entreprises dans la création et le développement d'une fondation dite «abritée» dans le domaine de la santé.**





**FAM**  
FONDATION  
DE L'ACADÉMIE  
DE MÉDECINE

*Sensibiliser, prévenir, innover, pour favoriser l'accès au meilleur de la santé.*

**RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 2013 PAR DÉCRET  
FONDATION ABRITANTE DEPUIS LE 28 MAI 2018**

16 RUE BONAPARTE - 75006 PARIS

+33 (0)1 42 02 70 19

[contact@fam.fr](mailto:contact@fam.fr)

[www.fam.fr](http://www.fam.fr)

